Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD et conformément à l'article 26bis§5 al.2 de la loi organique du CPAS du 08.07.1976, séance commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **Jeudi 23 avril 2026 à 20 heures 00**, à la Maison communale

## CONVOCATION du CONSEIL COMMUNAL

## ORDRE DU JOUR

---

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballotage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 mars 2026
2. BUDGET 2026 du C.P.A.S. - Approbation
3. Rapport des synergies Commune - CPAS
4. Bail de location Abbé Missamou Armel
5. Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale IMIO du 02.06.2026
6. Réforme des institutions provinciales - Avis du Conseil communal de Florenville
7. Fabrique d'Eglise de Lambermont - Compte 2024 - Approbation
8. Fabrique d'Eglise de Lambermont - Compte 2025 - Approbation
9. Fabrique d'église de Lambermont - Budget 2026 - Approbation
10. Fabrique d'église de Chassepierre - Compte 2025 - Approbation
11. Centre sportif et de loisirs de Florenville - Rapport d'activités - Compte 2025 et Budget 2026- Approbation
12. Demande aide financière - Les Copains d'Abord- Décision
13. Octroi d'une provision de caisse avec carte de crédit prépayée à la Direction générale

14. Demande acquisition parcelle communale à Sainte-Cécile sise rue du Hémeau 9 et paraissant pré-cadastrée 6ème Division, Section C n° 1464 a

15. Abandon du produit des licences de pêche en 2025 pour rempoissonnement de la Semois en 2026

16. Convention pour la collecte des déchets textiles ménagers - ASBL TERRE - Renouvellement

17. Mission Conseil et Assistance en Ingénierie système - Décisions

18. Connectivité internet des services administratifs - Approbation des conditions du marché

19. Travaux de consolidation provisoire du Chemin du Bon Pays - Admission de la dépense

20. Entretien voirie 2026 - Villers-devant-Orval - Approbation des conditions du marché

***Communication(s)***

21. Syndicat d'initiative de Florenville - Compte 2025 / Budget 2026 - prise de connaissance

**HUIS CLOS**

22. Enseignement communal - Nomination d'une Institutrice primaire à titre définitif pour un temps plein (24/24) - Au 01/10/2025

23. Enseignement communal - Nomination d'une Institutrice primaire à titre définitif pour un temps plein (24/24) - Au 01/10/2025

24. Enseignement communal - Nomination d'une Institutrice maternelle à titre définitif pour un temps plein (26/26) - Au 01/10/2025

25. Enseignement communal - Nomination d'une Institutrice maternelle à titre définitif pour un temps plein (26/26) - Au 01/10/2025

26. Ratification - Situation administrative d'une Enseignante : Mise en disponibilité à partir du 30/01/2026

27. Ratification - Désignation d'une Enseignante comme Institutrice primaire pour 23P et comme Institutrice maternelle pour 1 période FLA - du 01/10/2025 au 03/07/2026

28. Ratification - Demande d'une Institutrice primaire pour un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons sociales ou familiales à raison de 4/24 du 01/10/2025 jusqu'au 03/07/2026 inclus

29. Ratification - Désignation d'une Institutrice primaire pour 18P et Professeur d'anglais pour 6P - du 01/10/2025 au 03/07/2026

Par le Collège,

La Directrice Générale,

Réjane STRUELENS

La Bourgmestre,

Camille MAITREJEAN